
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 12 MARS 2021

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

L'an deux mil vingt-et-un, et le 12 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en raison des contraintes sanitaires de distanciation, sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Gwladys ANDRE-LELOUP, Brigitte COLLIOT, Anne-Marie HARTARD, Evelyne LAMPERT, Patricia PIGEON
MM. Michel ATTINETTI, Christian EDLINGER, Christophe GALVANI, Pascal HAMMAN, Eric PICCO, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Dominique THEOBALD

Absents excusés : Mme. Marie-Laure FORNIES, M. Grégoire CHAUDRON

0. COMMUNICATIONS

Les conseillers sont informés du maintien du 6^{ème} poste au groupe scolaire et de la mise en place d'une campagne de dépistage du COVID 19 à l'aide de tests salivaires pour les écoliers et les agents du syndicat scolaire en lien avec l'éducation nationale.

Le Maire fait part de son désarroi après avoir constaté que d'importantes quantités de déchets ont une fois encore été déposées sur le terrain communal longeant la Nied Allemande, accessible par le chemin jouxtant l'E.S.A.T. Une réflexion va devoir être menée pour condamner l'accès à ce site aux personnes non autorisées.

Une seconde tranche de travaux va être menée sur la Route de Plappecourt, sous forme d'un complément du revêtement multicouches démarré à l'automne.

Le Maire exprime sa gratitude à M. RESLINGER, Adjoint, qui s'est bénévolement investi dans la remise à niveau des luminaires du chemin piéton reliant le village au groupe scolaire. Le coût des fournitures est négligeable au regard de ce qu'aurait représenté le recours à une entreprise. Des travaux de même nature seront entrepris sous cette forme pour rationaliser l'éclairage à l'Espace Clément Kieffer.

Le contrat de fourniture d'électricité pour le complexe immobilier mairie / salle des fêtes / musée arrivant à échéance le 31 octobre prochain, EDF a élaboré une nouvelle offre triennale. La proposition, pour ce bâtiment qui est exclu du champ du tarif réglementé, est une fois encore revue à la hausse. Un projet de contrat mutualisé étant en cours d'élaboration par Moselle Agence Technique, le Maire a demandé à EDF de limiter le nouveau contrat à une période d'un semestre, le rattachement à l'offre globalisée négociée par MATEC étant d'ores et déjà prévisible au-delà.

1. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020. Présenté par la 1^o Adjointe, Madame Brigitte COLLIOT, il s'établit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	296 303,14 + 48 493,50 (excédent reporté)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	222 727,69
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	122 068,95 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	194 642,43
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	76 995,38 + 86 765,17 (déficit reporté)
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	30 881,88 €

EXCEDENT DE CLÔTURE hors restes à réaliser	152 950,83 €
---	---------------------

Le compte de gestion 2020, arrêté par le Trésorier Municipal, est identique au compte administratif 2020. Le Conseil Municipal en prend acte. Monsieur le Maire n'a pas pris part à ces délibérations.

Après prise en compte de restes à réaliser à hauteur de 10 312 € et en l'absence de restes à percevoir, la section d'investissement présente un solde positif. Le Conseil Municipal décide néanmoins de prélever à la section excédentaire de fonctionnement un montant de 40 000 €, à affecter à la section d'investissement.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 :

Dépenses de FONCTIONNEMENT		Recettes de FONCTIONNEMENT	
Charges Générales	66 450	Produit des Services	12 950
Charges de Personnel	52 300	Impôts et taxes	167 260
Autres charges de gestion courantes	121 900	Dotations et Participations	83 500
Charges Financières	0	Autres produits de gestion courante	32 600
Charges exceptionnelles	600	Produits exceptionnels	0
Dépenses Imprévues	2 000	Produits financiers	10
Total dépenses	243 250 €	Total Recettes	296 320 €
Virement à la section Investissement	133 117	Excédent reporté	82 069
Écritures d'ordre	2 022		0
Total dépenses de fonctionnement	378 389 €	Total Recettes de fonctionnement	378 389 €

Dépenses d'INVESTISSEMENT		Recettes d'INVESTISSEMENT	
Remboursement Emprunt et assimilés	3 090	Compensation TVA et Taxe d'aménagement	42 366
Opérations d'équipement affectées	0	Subventions diverses	0
Opérations non affectées	240 200	Emprunt et assimilé	3 090
Dépenses Imprévues	8 187	Affectation N – 1	40 000
Déficit investissement N-1	0	Excédent d'investissement N-1	30 882
		Virement de la section Fonctionnement	133 117
Ecritures d'ordre	720	Ecritures d'ordre	2 742
Total dépenses d'investissement	252 197 €	Total recettes d'Investissement	252 197 €

Le programme d'investissement 2021 comporte, pour l'essentiel :

- les travaux d'aménagement des carrefours de Vaudoncourt ;
- l'optimisation du réseau d'éclairage public à des fins de moindre consommation ;
- la réalisation d'une rampe d'accès handicapés au cimetière communal.

3. TAUX DES TAXES LOCALES

L'équilibre budgétaire peut être atteint sans pression fiscale complémentaire et sans réaliser d'emprunt. Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal, qui l'accepte, de ne procéder à aucune augmentation des taux d'imposition locale pour l'année 2021.

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 40 € au Souvenir Français
- 100 € à l'Association des Anciens Combattants – section de Boulay
- 40 € à ALYS, anciennement Association Familiale d'Aide à Domicile de la Moselle, qui poursuit son action en faveur de plusieurs familles domiciliées dans la commune.

L'adhésion au C.A.U.E. est reconduite pour 2021, le rôle de conseil de cette entité pouvant être apprécié dans divers aménagements. Il est rappelé qu'il n'y a plus lieu à cotisation spécifique, cette dernière étant comprise dans l'adhésion à Moselle Agence Technique.

5. EMPLOIS SAISONNIERS

Tenant compte de l'accroissement des travaux extérieurs confiés au seul ouvrier communal à mi-temps durant la période estivale, l'opportunité d'offrir une expérience professionnelle à des jeunes domiciliés dans la commune apparaît intéressante. Seront susceptibles d'être accueillis les jeunes âgés d'au moins 16 ans et jusqu'à la limite de l'anniversaire des 19 ans.

Le Conseil Municipal décide de créer, sous forme d'emplois saisonniers, deux postes d'adjoint technique, rémunérés à l'indice brut 354, indice majoré 330, sous réserve de majoration obligatoire pour respect du minimum légal, pour une période n'excédant pas quinze jours pour chacun de ces salariés. La durée d'accueil de ces jeunes se doit de rester limitée en raison de l'obligation faite à la collectivité de pourvoir à leur encadrement effectué par des conseillers municipaux. Les jeunes travailleront pour partie, voire en totalité, dans une période commune.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020. Les périodes seront fixées au cours de l'été, vraisemblablement dans la période du 19 juillet au 9 août 2021.

6. VERIFICATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le contrat de vérification périodiques des installations électriques et de gaz des bâtiments communaux est arrivé à son terme. Une nouvelle consultation a été lancée auprès des organismes agréés.

La synthèse établie permet de conclure au caractère particulièrement concurrentiel de l'offre transmise par DEKRA, qui propose la vérification annuelle des installations électriques moyennant un forfait de 155 € H.T., et celle du gaz pour 65 € H.T.

Le Conseil Municipal accorde délégation au Maire pour la signature de la convention pluriannuelle avec ce prestataire, courant sur six années. Les tarifs sont révisables selon une formule paramétrique mentionnée au contrat.

7. OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

La réduction de la dépense énergétique demeure une préoccupation constante qui s'est déjà traduite par la réduction des créneaux de fonctionnement de l'éclairage public. En complément, il est désormais opportun d'examiner la problématique de la consommation des luminaires.

Des devis ont été sollicités auprès de fournisseurs, à compléter par les frais de pose des équipements par un installateur, avec mise à la réforme des anciens appareils. Selon les cas, l'opération consistera en une dépose des consoles et lampes en place en vue de leur remplacement par un éclairage de type led en nuance jaune ambré, ou en une réadaptation du bloc luminaire complet par le procédé dit de « rétrofitage ».

Le chiffrage des fournitures est arrêté à 30 310 € H.T., celui de la pose à 12 090 € H.T.

En vertu de cet exposé, le Conseil Municipal sollicite le bénéfice de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 au taux de 80 % du cumul des montants estimatifs précités, soit 33 920 €, le solde étant couvert par le budget communal. L'assemblée délibérante décide d'engager les travaux en cause au cours de l'été 2021 afin de générer des économies dès la période de sollicitation intense de l'éclairage coïncidant avec l'arrivée de l'automne.

8. REDUCTION EXCEPTIONNELLE DE LOYER

Le locataire domicilié au premier étage de l'ancienne école a déposé son préavis de départ. Il a fait part à la Municipalité de son souhait de céder un agencement conçu par ses soins, qui complète harmonieusement les éléments de cuisine posés à l'origine.

Tenant compte de la valeur estimée de ce bien, le Conseil Municipal décide de consentir une réduction exceptionnelle de loyer d'un montant de 521 euros, à valoir sur une prochaine échéance.

9. AMENAGEMENT SECURITAIRE DES CARREFOURS DE VAUDONCOURT – CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Le bénéfice acquis des amendes de police permettra de lancer dans quelques semaines les travaux d'aménagement des carrefours de Vaudoncourt. Cette opération nécessite un suivi par un maître d'œuvre, notamment en raison du contexte technique d'installation de feux tricolores.

Le Bureau d'Etudes V.R.I., dont le siège est à Montoy-Flanville, a présenté sa proposition pour un montant de 2 900 € H.T. Le Maire reçoit délégation du Conseil Municipal pour comparaître à la signature de cette convention de maîtrise d'œuvre.

La séance est levée à 21 h 25.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 12 mars 2021.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Adoption du Compte Administratif 2020
2. Vote du budget primitif 2021
3. Taux des taxes locales
4. Attribution de subventions aux associations
5. Emplois saisonniers
6. Vérifications techniques des bâtiments – Signature d'une convention
7. Optimisation de l'éclairage public – Dotation de Soutien à l'Investissement Local
8. Réduction exceptionnelle de loyer
9. Aménagement sécuritaire des carrefours de Vaudoncourt – Choix d'un maître d'œuvre

Emargement des participants :

Gwladys ANDRE-LELOUP

Michel ATTINETTI

Grégoire CHAUDRON (absent)

Brigitte COLLIOT

Christian EDLINGER

Marie-Laure FORNIES (absent)

Christophe GALVANI

Pascal HAMMAN

Anne-Marie HARTARD

Evelyne LAMPERT

Eric PICCO

Patricia PIGEON

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Dominique THEOBALD